ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 12171

Texte de la question

M. Franck Gilard alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des entreprises de transport sanitaire concernant le transport des malades en milieu rural. En effet, ces entreprises sont confrontées à la difficulté pour les malades d'obtenir des prescriptions médicales de transport auprès des médecins et aux nouvelles dispositions du décret n° 2011-258 qui limitent très strictement les ayants-droit des transports sanitaires. Or dans le département de l'Eure classé avant dernier en matière de démographie médicale et zone rurale, les patients qui ne peuvent conduire ou être conduits par leurs proches, devraient pouvoir utiliser plus souplement les services des entreprises de transport sanitaire pour rejoindre praticiens souvent très éloignés de leur domicile. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures sont envisagées afin de soutenir cette profession qui apporte une aide précieuse aux habitants des territoires ruraux et surtout répondre aux besoins des patients.

Données clés

Auteur : M. Franck Gilard
Circonscription : Eure (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12171
Rubrique : Transports
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 novembre 2012, page 6872